

Image not found or type unknown



Mariage avec une étrangère

Par **Sergio**, le **02/12/2008** à **23:02**

Bonsoir,

Je souhaite remercier les personnes ayant répondu concernant ma question sur le PACS. Merci encore. Nous avons pris la décision effectivement de nous marier. Ma futur épouse n'est pas entrée illégalement en FRANCE. Son passeport est valable jusqu'en 2012. Les deux craintes que nous avons est que l'état considère que notre mariage soit un mariage dit "blanc" ALORS QUE CE N'EST PAS DU TOUT NOTRE CAS !!!!

Ils exigent six mois de vie commune avant de faire une demande d'autorisation de rester sur le territoire ou un visa long séjour. Est ce aussi dur ? Des associations comme la CIMADE peu-elle nous aider ?

Merci bcp pour vos informtions.

Sergio